



Règlement du chalet



- 1. Mise en service du chalet**
- 2. Mise hors service du chalet**
- 3. Bois**
- 4. Dortoirs**
- 5. Frigos**
- 6. Nettoyages**
- 7. Déchets**
- 8. Facturation**
- 9. Nuisances**
- 10. Parking**
- 11. Personnes de contact**

Merci de respecter ce règlement. Tout dégât suite au non-respect de ce dernier sera facturé au locataire.

1. Mise en service du chalet

A droite de la porte d'entrée se trouve un mini coffre métallique à code à l'intérieur duquel sont déposées les clés du chalet (le code est à demander à une personne du comité).



Une fois le chalet ouvert, vous trouvez sur votre droite, avant la montée de l'escalier, une chaîne avec à son extrémité une petite clef carrée. Celle-ci ouvre le coffret extérieur qui vous donne accès à l'interrupteur principal. Enclenchez-le.



Interrupteur principal

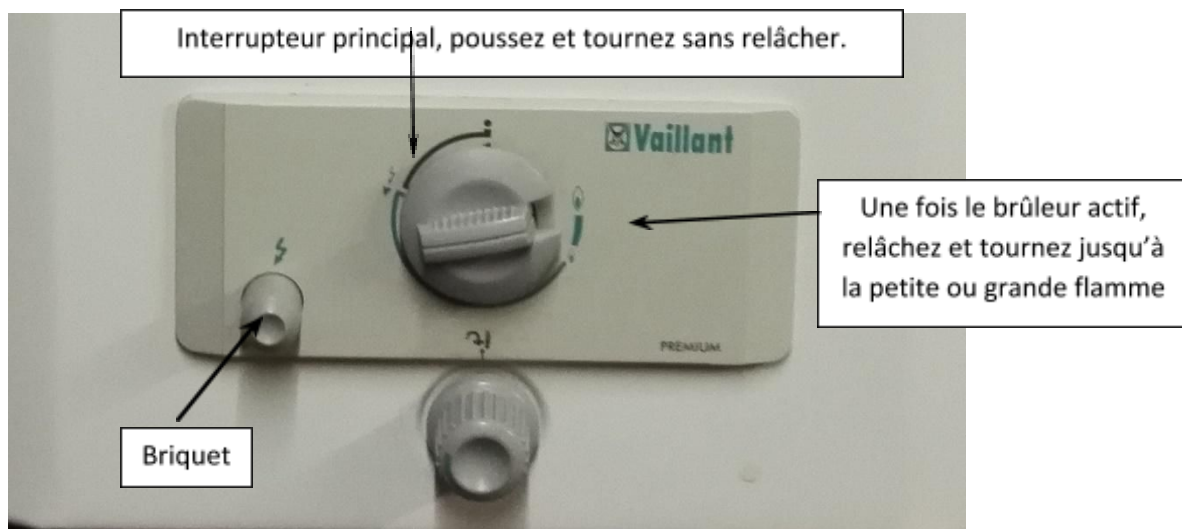
Mise en service du chauffe-eau :



La clef qui se trouve sur ce dernier, donne accès à l'armoire extérieure derrière le chalet. Pour ouvrir le gaz, ouvrez la bonbonne au maximum puis refermez-la d'un quart de tour. Quand la bonbonne est vide, remplacez-la mais faites attention, il n'est pas nécessaire de serrer l'écrou à la pince, ceci pour éviter d'endommager le joint.



Appuyez et tournez le bouton principal du chauffe-eau jusqu'au petit logo électrique avec une flèche. Sans relâcher l'interrupteur, appuyez à plusieurs reprises sur le bouton-poussoir (briquet) juste à côté (voir photo page suivante). Le gaz a besoin d'un certain temps pour arriver de la bonbonne au brûleur, soyez patient. En aucun cas, vous ne devez vous servir d'allumettes, briquet, etc.



2. Mise hors service du chalet

Avant votre départ, n'oubliez pas de...

- **Plier les couvertures et ranger les coussins**
- **Passer l'aspirateur dans les dortoirs utilisés**
- **Fermer les fenêtres et les volets**
- **Compléter les caisses à bois**
- **Remettre en place les tables et les bancs**
- **Débrancher les frigos du sous-sol et de laisser les portes ouvertes**
- **Laisser la porte du frigo de la cuisine ouverte**
- **Fermer le gaz à l'extérieur**
- **Suspendre les linges de cuisine utilisés**
- **Ramasser les éventuels mégots et autres détritrus autour du chalet**
- **Prendre avec vous tous vos déchets**
- **Prendre les coordonnées pour le paiement**
- **Déclencher l'interrupteur principal au tableau extérieur**
- **Remettre les clefs du chalet dans le coffre à code**

3. Bois

A votre arrivée, vous trouverez les deux caisses à bois (cuisine et réfectoire) remplies. Celles-ci, ainsi que le petit coffre pour le bois d'allumage à la cuisine sont à compléter lors de votre départ.

Cuisine



Réfectoire



Vous avez accès à la réserve de bois (bûcher) par la porte du réfectoire.



Le bois de feu est réservé exclusivement pour l'usage à l'intérieur (fourneaux de la cuisine et de la salle à manger).

Si vous désirez faire du feu à l'extérieur, vous êtes priés d'amener votre propre bois. Tout abus de consommation de bois sera facturé. Des contrôles réguliers sont effectués.

4. Dortoirs

Il y a 26 couches réparties dans 4 dortoirs. Des coussins pour chaque couche ainsi que des couvertures sont à votre disposition. Merci de plier et ranger ces dernières après leur utilisation.

Les dortoirs sont strictement "NON FUMEUR".

Les boissons ainsi que la nourriture sont également interdites dans les dortoirs.

De même, les animaux sont strictement interdits à l'étage.

Merci de respecter ces directives.

Dans l'armoire du grand dortoir, vous avez un aspirateur à votre disposition. Merci de d'aspirer chaque dortoir utilisé avant votre départ.

5. Frigos

Vous avez au sous-sol deux frigos à disposition. Débranchez et videz ces derniers lors de votre départ. Les portes doivent impérativement rester ouvertes.



6. Nettoyages

Le chalet doit être rendu propre (cuisine, toilettes, douche, lavabos, dortoirs, frigos, réfectoire, poêles à bois vidés de leurs cendres, extérieur, cendriers, etc.). Si à votre arrivée, vous constatez que le chalet n'est pas en ordre, veuillez prendre contact avec une personne du comité selon la liste annexée. Vous trouvez, dans le casier 17, des linges de cuisine. Lors de votre départ, laissez les linges utilisés étendus sur le fil de la cuisine.



7. Déchets

Vous êtes priés d'emporter **tous vos déchets (poubelles, verres, papiers, autres déchets).**

8. Facturation

Pour le règlement de votre séjour, prenez, dans le classeur noir qui se trouve en haut à gauche des casiers, soit un bulletin de versement, soit les coordonnées du compte postal (pour un versement depuis l'étranger par exemple).

Merci de régler votre dû rapidement.

Casiers



Classeur noir



Petit rappel du prix des passages et nuitées

	<u>Membre (UMV)</u>	<u>Invité</u>	<u>Non membre</u>
Passage ou nuitée	CHF 7.-	CHF 11.-	-----
1 jour réservation complète	CHF 115.-		CHF 160.-
2 jours réservation complète	CHF 230.-		CHF 300.-
Jour supplémentaire (24)	CHF 80.-		CHF 120.-

Adresse de facturation

Si les documents pour votre paiement à prendre à la fin de ce dossier venaient à manquer, voici les coordonnées de notre compte postal :

CCP 10-4864-3

IBAN CHF : CH28 0900 0000 1000 4864 3

POSTFINANCE SA

Mingerstrasse 20

CH-3030 Bern, Suisse

SWIFT : POFICHBEXXX

**En faveur de : Club Montagnard de la SEC
CH-1148 L'Isle**

Plus de détails sur notre site internet "www.cm-sec.ch".

9. Nuisances

Vous êtes priés de respecter le voisinage. La musique extérieure doit être diffusée de façon modérée. Toute plainte sera à la charge du locataire.

10. Parking

Le parcage des véhicules doit se faire le long de la haie (entre la montée des escaliers et le début du mur du château d'eau). Tout parcage en dehors de cette zone est strictement interdit. Les véhicules supplémentaires doivent être parkés en bas de la route sur le grand parking.

En hiver, en cas de chutes de neige, tous les véhicules doivent être parkés sur le grand parking en contre bas. Le passage doit être laissé libre pour le chasse-neige.

11. Personnes à contacter en cas de problème (dans l'ordre)

<u>1.</u> Intendant	Gonçalo Ramires	au +41 76 778 19 67
<u>2.</u> Vice-Président	Laurent Schwendi	au +41 76 693 74 53
<u>3.</u> Président	J-Ch Montendon	au +41 76 693 37 43

**Le comité de la SEC
Orgevaux, le 1er août 2016**